Ces chillres sont peut-être un peu savants pour une causerie agricole adressée aux cultivateurs; mais nous allons tacher de nous faire pardonner cette hardiesse, en donnant les explications

nécessaires.

Dans l'état actuel des connaissances agricolés, les matières azotées sont reconnues comme servant à l'entrélien et à l'augmentation des muscles des animaux. Ces matières portent le nom de substances albuminoides c'est-à-dire analogues à l'albumine ou au blanc d'œuf. Ce sont les matières azotées qui contribuent le plus puissamment à la formation de la viande dans l'animal à l'engrais; tandis que les substances grasses, amylacées (amidon et analogues) et sucrées, sont en majeure partie brûlées par l'oxygène de la respiration pour développer la chaleur animale; mais une certaine portion, par suite de mutations peu connues, sert; soit à la constitution des tissus, soit aux réactions chimiques qui s'y passent. En un mot, les premières représentent la viande, les sécondes le paim.

les secondes le pain.
Or, d'après les deux analyses précédentes le trèfle hybride l'emporte de beaucoup sur le trèfle rouge, tant sous le rapport des matières azotées que sous celui des matières non azotées, de sorté que, dans tous les cas le premier constitue une alimentation plus riche. Ces résultats demontrent clairement que le trèfle d'Alsike est appelé à remplacer avantageusement le trèfle rouge dans les contrées où celui-ci ne donne pas son produit le plus abondant, et ces contrées sont celles où il est impossible d'en obtenir trois pousses, comme cela a lieu en Angleterre, en France, en Allemagne, anx Etats-Unis et en d'autres contrées. Le Canada et particulièrement la Province de Québec, moins favorisée que ces pays sous le rapport du climat, ne permet pas au trèfle rouge de donner plus de deux coupes; aussi n'hésitonsnous pas à avancer que le trèfle hybride sera ici d'une cul-ture plus avantageuse que le précédent. D'ailleurs il a beaucoup d'autres avantages que nous allons saire connaître asin de donner à nes lecteurs les moyens d'apprécier, cette plante à sa valeurant of Easters and

Du sol convenable au trèfle hybride.—Dans une causerie précédente, nous disions que le sol de prédilection pour le trèfle rouge est une terre argileuse, un peu compacte, profonde, bien ameublie, renfermant une certaine proportion de calcaire et à sous-sol perméable, tandis que le sol argileux qui repose sur un sous-sol imperméable ne lui convient aucunement, car l'humidité stagnante rétenue au-dessus de cette couche lui est funeste en ce qu'elle fait pourrir ses racines. Le trêfle hybride, au contraire préfère les terres compactes, froides et humides. Ce trêfle donne donc ses meilleurs produits dans les terrains où le trêfle rouge ne réussirait pas. Cet avantage est considérable car les terres de cette nature sont très-communes, et il serait à regretter que le cultivateur ne pût pas produire beaucoup de fourrages sur ces sols qu'il est très difficile d'utiliser autrement.

En effet, les sols compactes et humides ne peuvent être la salles de lecture et de jeux pour les zouaves, des chambres par bourés et ensemencés que très-tard au printemps; la végétation ticulières par leurs convalescents; et, de plus, des chambres pour y est d'une lenteur désespérante. Bien souvent, dans les années ceux des canadiens que voudraient, étudier à Rome la théologie,

pluvieuses, les plantes exposées à une trop grande quantité d'humidité jaunissent, et donnent des produits (très faibles qui quelquefois n'ont pas même le temps de murir

Leurelle d'Alsike; au contraire; se trouvent ici dans de trèsbonnes conditions de végétation, donne un rendement élevé en fourrage de bonne qualité. Or, pour le cultivateur éloigne des grands centres de population, qui doit, par conséquent se suffire aclui-même pour la production de ses fumiers, une forte quantité de fourrage est une des principales sources de richesse; car, nos lecteurs savent depuis longtemps que sans une doser d'éngrais convenable, la fertilité de la terre ne peut qu'aller en diminuant.

Ce seul avantage devrait suffire à lui seul pour engager les cultivateurs à produire le trèfle d'Alsike partout où les autres plantes fourrageres viennent difficilement.

La manière de cultirer ce trèlle est la même que pour le trèlle rouge; on ne remarque qu'une legère différence dans la quantité de semence a répandre par arpent. Quand il est semé seul, sans mélange avec d'autres plantes, on en met 4 à 5 livres par arpent. Cette quantité est même plus faible que pour le trèlle blanc. Mais on ne le seme pas toujours seul, car on trouve quelquefois, beaucoup d'avantage à le mélanger avec d'autres régétaux, entre autres le ray-grass, le mil, le vulpin pour former soit des prairies, soit des pâturages. Dans ce cas, la quantité des graines de trèfle doit diminuer en raison de celle des autres plantes qui entrent dans le mélange.

La durée du trèfle d'Alsike a longtemps été regardée comme illimitée, mais il n'en est rien, elle n'est guère plus longue que celle du trèfle rouge. Ce qui a donné lieura cette croyance, c'est que la graine, une fois mûre se détache très facilement des têtes et se ressème d'elle-même. De sorte que si l'on retarde le lauchage du fourrage, la graine se reproduira incessamment, et alors la durée du trèfle pourra être très longue; mais c'est dans ce cas-là seulement.

c'est dans ce cas-là seulement.

Pour, le trèfle d'Alsike, comme pour les trèfles que nous avons déjà étudiés, il est très-avantageux de récolter soi-même ses graines. Les opérations sont à peu près les mêmes dans tous les cas. Seulement, comme le premier, s'égrène facilement, il ne sera pas nécessaire de le laisser, sécher aussi longtemps sur le champ. Pour la même raison, on devra employer de préférence les peignes nour en faire, la récolte.

les peignes pour en faire la récolte, in the la récolte de la récolte de

REVUE DE LA SEMAINE.

Les grands journaux disent que le Révi. M. McMahon, prêtre catholique, condamné à mort, puis au pénitencier pour la vie, parce qu'il a été regardé, quoique bien à tort, comme ayant pris une part active dans l'invasion l'énienne en 1866, a été remis en liberté.

Dans une lettre de Rome, en date du 26 juin dernier, le venérable évêque de Montréal exprime le désir que de nouvelles recrues canadiennes aillent bientôt prendre la place de nos zouaves pontificaux dont le temps, de service expirera, prochainement. Il espère que les nouveaux, zouaves pontificaux seront en aussi grand nombre que les premiers et que leur conduite méritera les mêmes éloges. Mgr. de Montréal exprime encore le vœu que le Canada ait à Rome son, Eglise nationale, son St. Jean-Baptiste des Canadiens, ét qu'à cette Eglise soient annexés des appartements pour le logement des Chapelains, des salles de lecture et de jeux pour les zouaves, des chambres particulières par leurs convalescents, et, de plus, des chambres pour ceux des canadiens que voudraient étudier à Rome la théologie,